

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux

Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – Modification N°5 du PLU	Reignier-Esery (74 – Haute Savoie) (est menée en parallèle à la révision générale du PLU)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :

Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet (procédure de Modification)
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet (procédure de Modification)

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable

Qui est la personne publique responsable ?	Commune de REIGNIER_ESERY
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	197 Grande Rue – 74930 Reignier-Esery tel: 04 50 43 40 03

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	Schéma de Cohérence Arve et Salève approuvé par délibération du 17 juin 2009
-----	--

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	Le PLU a été approuvé le 9 février 2014
-----	---

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	7585 habitants
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	2508 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Agrandissement de la zone UE (équipements) sur la zone Uc (habitat): 0,12 hectares Agrandissement du secteur Ng (golf existant) sur des secteurs Nb (secteur bâti de la zone N): 1,45 hectares
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</i>	Répartition actuelle (avant modification) des zones (zonage PLU 2014): <ul style="list-style-type: none"> - Zones urbaines : 316 ha (soit 12,6%) - Zones à urbaniser : 86,5 ha (soit 3,4%) - Zones agricoles : 1173 ha (soit 47%) - Zones naturelles : 932,5 ha (soit 37%) - Ensemble : 2508 ha (100%)

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
<i>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</i>
Sans objet. Aucune modification n'est pas apportée au PADD <i>Le PADD du PLU de 2004 est joint au présent formulaire.</i>

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
<i>Annexe à joindre : délibération engageant la procédure</i>
<u>La modification avec enquête publique N°5 porte sur les objectifs suivants :</u>
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Mise en place de Coefficient d'Emprise au Sol (CES)</u>, suite à la suppression des Coefficient d'Occupation des Sols (COS) par la loi ALUR en 2014, - <u>Modification du Coefficient d'Emprise au Sol (CES)</u> dans les zones Ux et Uy - <u>Agrandissement de la zone UE du lycée Jeanne Antide</u> pour qu'elle corresponde au tènement sur lequel il est implanté et adaptation du règlement pour permettre le projet de construction d'un internat. - <u>Reclassement en secteur Ng de la zone N</u>, des bâtiments liés à l'activité du golf, actuellement classés en secteur Nb. - <u>Modification du règlement</u> pour mieux tenir compte de l'obligation de production de logements sociaux issue de l'application de la loi ALUR. - <u>Modification du règlement</u> pour tenir compte des évolutions réglementaires et de la réalité de la pratique du droit des sols.
<i>L'arrêté lançant la délibération est joint au présent formulaire.</i>

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	Non

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Le projet d'additif au rapport de présentation pour la modification N°5 est joint au présent formulaire.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> Commune de centralité urbaine Reignier-Esery est considéré comme le pôle principal du ScoT d'Arve et Salève.
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Sans objet, le projet ne porte sur le fait de permettre la création de logements
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Sans objet, le projet ne porte pas sur le fait de permettre l'implantation d'activités économiques
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? quel est leur taux d'occupation ? 	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT.	

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :			Notification aux PPA Demande d'avis de la CDPENAF sur l'évolution des secteurs de taille et de capacité d'accueil limité Nb et Ng Mise à l'enquête publique
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?			Non

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		Oui	La commune est soumise partiellement à la loi Montagne dans les hameaux de Yvre, Moussy, Gratteloup et la Crétaz
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		Non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	Oui		Le SDAGE Rhône-Méditerranée, entré en vigueur le 21 décembre 2015.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	Oui		La Communauté de Communes Arve et Salève

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

La modification avec enquête publique N°5 porte sur les objectifs suivants :

- Mise en place de Coefficient d'Emprise au Sol (CES), suite à la suppression des Coefficient d'Occupation des Sols (COS) par la loi ALUR en 2014,
- Modification du Coefficient d'Emprise au Sol (CES) dans les zones **Ux** et **Uy**
- Agrandissement de la zone UE du lycée Jeanne Antide pour qu'elle corresponde au tènement sur lequel il est implanté et adaptation du règlement pour permettre le projet de construction d'un internat.
- Reclassement en secteur Ng de la zone **N**, des bâtiments liés à l'activité du golf, actuellement classés en secteur **Nb**.
- Modification du règlement pour mieux tenir compte de l'obligation de production de logements sociaux issue de l'application de la loi ALUR.
- Modification du règlement pour tenir compte des évolutions réglementaires et de la réalité de la pratique du droit des sols.

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		Non	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		Non	

Complétez si nécessaire

La modification portant essentiellement sur des modifications de règlement ou de zonage de zones urbaines bâties elle n'a pas d'incidence sur les secteurs repérés d'intérêt environnemental au titre de Natura 2000 ou des ZNIEFF qui sont concentrées sur les grands espaces naturels de la vallée de l'Arve et de la plaine des rocailles à l'Est de la commune.

Le seul point touchant une zone naturelle concerne la réintégration dans le secteur réservé au golf d'Esery de bâtiment appartenant à l'équipement et qui avaient été classés en STECAL Nb (repérant de manière général le bâti existant dans la zone naturelle. On peut noter que le golf n'est pas concerné par les secteurs Natura 2000 ou de ZNIEFF.

4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?		Non	Des corridors écologiques sont identifiés dans le cadre de l'étude de la révision générale du PLU de la commune actuellement en cours.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Mentionne essentiellement les continuums aquatiques, la commune étant traversée par quatre cours d'eau: l'Arve, rivière principale au Nord du territoire, le foron, le Vaison et le Moiron. Ces cours d'eau sont accompagnés d'une ripisylve dense et variée.		

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
---	-----	-----	---

4.1 Présentation de votre projet	
<ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		Non	
Des espaces boisés ?		Non	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	Oui		Agrandissement du secteur Ng (golf existant) sur des secteurs Nb (secteur bâti de la zone N): 1,45 hectares
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Oui		Un secteur d'intérêt est recensé : - La vallée de l'Arve qui est à la fois une Site d'Intérêt Communautaire (SIC) FR n° 8201715 et une Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR n° 82112032. Il s'agit de gérer les habitats liés à la dynamique alluviale de cette rivière alpine. Il intègre sur la commune de Reignier Esery: - Le Marais du Pont Neuf qui est installé sur la plaine alluviale de l'Arve. Ce marais tourbeux est occupé par une roselière relativement dense. Il fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope depuis 1991.
Un parc naturel national ou régional ?		Non	
Une réserve naturelle nationale ?		Non	
Un espace naturel sensible ?		Non	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?		Non	

4.6 Ressource en eau			
			La commune réalise régulièrement des travaux d'amélioration de son réseau (renforcement de réseau, mise en séparateur, reprise de fossé). Elle encourage aussi la rétention à la parcelle et prévoit dans le secteur de Ramboëx des création de zones d'écrêtement...

Complétez si nécessaire

4.7 Sols et sous-sol

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		Non	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		Non	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		Non	

Complétez si nécessaire

4.8 Risques et nuisances

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	Oui		Risque lié au retrait-gonflement des argiles pour la commune : risque faible et moyen (Hors zone inondable)
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		Non	PPRI de l'Arve approuvé le 19/11/2001
Nuisances ?	Oui		Nuisances sonores liées à la RD2
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	Oui		La RD 2 fait l'objet d'un classement sonore

Complétez si nécessaire

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.dataara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.dataara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		Non	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		Non	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau

Captages

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Non	
Autres captages prioritaires ?		Non	

Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales

Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	Oui		La commune est adhérente au syndicat intercommunal des eaux de Rocailles et de Bellecombe. L'alimentation est assurée par la station de pompage de Scientrier et celle de Pas-de-L'Echelle sur Etrembières. Le SRB distribue de l'eau à 18 communes adhérentes: le volume prélevé a été de 1 650 000 m ³ en 2016 pour environ 34000 habitants.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	Oui		La station d'épuration de Scientrier assure le traitement des eaux usées de la commune de Reignier-Esery. La capacité de cette station intercommunale est de 32000 Eq/h avec environ 16% de capacité résiduelle.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	Oui		Respect des dispositions du SDAGE. Un diagnostic sur les bassins versants a été réalisé.

4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	Oui		Ligne de Bus Anancy Genève Gare de Reignier-Esery (lignes TER Genève Anancy – Genève Saint Gervais)
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Non	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		Non	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Non	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	Oui
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	Oui Arrêté du Maire prescrivant la procédure
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	Oui Dossier de Modification (additif au rapport de présentation)
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	PADD de 2004

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 05/04/2018
Lieu : Reignier-Esery

NOM CICLET PRENOM Jean-François
SIGNATURE

